

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURNAI... Trois mois... Six mois... Un an... Paris... Belgique... Etranger...

BUREAUX & REDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tournai, rue des Potraits, 42. Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont chez M. ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A Lille, rue du Coré-Saint-Victor, 115. — A Paris chez M. HAVAS, RAFFIN & Co. place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publication.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Il y a quelques jours, une pétition appuyée de la signature de onze cents électeurs a été présentée au conseil municipal de Tulle; elle demandait que la répartition des secours en nature alloués aux enfants pauvres qui fréquentent les écoles fut faite également, c'est-à-dire que les enfants pauvres instruits dans les écoles libres fussent assistés comme les autres qui vont à l'école dite publique. Il s'est trouvé une majorité de quatorze conseillers pour répondre à cette demande par la question préalable.

On sait que beaucoup de municipalités refusent ainsi de faire participer les élèves pauvres des écoles chrétiennes à l'assistance qu'elles donnent à ceux des écoles neutres. Partout, par voie de pétition ou autrement, des protestations se sont élevées. Elles ont eu peu de succès, et ce serait bien étonnant, si l'on pouvait s'étonner jamais en ce monde, et surtout, s'étonner dans le monde où nous vivons, de voir le bon sens et l'équité cyniquement foulés aux pieds.

Les derniers communaux dont la municipalité a la gérance sont fournis par tous les contribuables, et elle a le devoir de les employer pour le bien commun. Si, par exemple, elle les applique à secourir un besoin ou à établir un service, les habitants de la commune qui sont dans ce besoin ou qui ont un intérêt à utiliser ce service doivent tous, sans exception, être admis à en bénéficier; c'est l'évidence même.

Autre part, dans une commune où il existe une école publique et une école libre, les pères de famille peuvent choisir légalement celle qui leur plaît. L'école libre ne peut se fonder que moyennant certaines conditions marquées par la loi, et, une fois établie, elle est reconnue par la loi, tout comme l'autre école.

Aussi, la législation scolaire existante, en imposant l'obligation de l'instruction primaire, exige-t-elle seulement des parents la preuve que leurs enfants fréquentent une école, que celle-ci soit libre ou publique. Des lors, il est facile de caractériser la nature et de mesurer la portée de l'acte commis par les municipalités dont nous parlons.

Avec l'argent des contribuables de toute opinion, de tous les contribuables, elles donnent des livres, des vêtements et des aliments même à un certain nombre d'élèves pauvres et les refusent à d'autres qui en ont un égal besoin. Pourquoi cette violation du principe d'égalité? Parce que les parents de ces derniers usent de la liberté que la loi leur reconnaît de choisir une école.

On les punit du choix qu'ils ont fait au droit de le faire; on cherche à les empêcher de procurer à leurs enfants l'éducation qu'ils préfèrent; on attente à leur liberté en violant l'égalité.

leur; ils ne s'en inquiètent pas. Tel agent de l'autorité abuse de son pouvoir dans un intérêt de parti, peu s'en faut qu'ils ne prennent cela pour un acte de bonne guerre. Il y a cent ans qu'une assemblée française a procédé à la pompeuse proclamation des droits de l'homme et du citoyen, cent ans que des bouches françaises font retentir tous les échos de la terre du cri de: « Liberté ». Y a-t-il beaucoup de nations civilisées qui aient plus de chemin à faire que nous pour arriver à la conscience et au respect des droits individuels et à la pratique effective de la liberté? A. AUGERSE.

L'EXPLOSION DU BOIS DE BOULOGNE

Paris, 15 juin. — L'Élysée communique aux journaux les télégrammes suivants: « Le président de la République a reçu de la plupart des souverains à la suite du pseudo-attentat de Longchamps, une lettre de félicitation pour le rôle de réconciliation des peuples; le roi d'Italie, le czar et le czarévitch, le roi des Belges, l'empereur et l'impératrice d'Allemagne, etc., etc. »

Le président a en outre reçu des télégrammes d'une quarantaine de municipalités françaises. On s'explique aisément la disposition qui existe entre les télégrammes de félicitation, par ce fait qu'à l'étranger on a été renseigné, de la façon la plus inexacte, sur l'incident qui avait marqué la présence du Président de la République au Grand-Palais.

Les agences, en effet, avec un légèreté inconcevable, avaient présenté cet incident comme un attentat réel! Le 15 l'Élysée qui a appelé l'attention contre le président de la République, il s'agit d'indiquer que les journaux de dimanche soir qui ont fait des éditions spéciales ne ont pas vu leur tirage augmenter sur les dimanches précédents.

On avait été très rapidement au courant de la vérité. On savait que le président de la République n'avait couru aucun danger, qu'il n'a eu ni coup de feu ni égratignure, ni rien de grave. On a vu dans la direction de sa voiture ce nombre de gens qui l'ont entouré, assis et debout, et de la façon la plus inexacte, on a dit que le président avait été blessé.

Autres détails. Le 15 juin, le préfet de police et le juge d'instruction ont reçu depuis hier un grand nombre de lettres anonymes dénonçant certaines personnes comme étant les auteurs de l'attentat de dimanche. Parmi ces lettres, s'en trouvent une qui donne des détails si précis, détails qui n'ont pas été publiés par la presse, que le juge d'instruction a fait passer à la Sûreté de faire étroitement surveiller la personne visée. On croit tenir une piste.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Croix-Rouge Française

Paris, 15 juin. — L'Assemblée générale annuelle des membres fondateurs de la Société française de secours aux blessés militaires, et de ceux qui ont été ajoutés depuis la mort du président, le duc d'Annam, a été tenue cette après-midi, au siège central de l'œuvre, rue Malignon.

LE BRANLE-BAS MAÇONNE QUE

On travaille activement dans les Loges en vue des prochaines élections. Une souscription « au capital de 300,000 fr. » est ouverte au Grand-Orient de France.

SUICIDE DU ROI DES MINES D'OR

Paris, 15 juin. — Une première dépêche de Londres, datée de Funchal, annonce la mort de M. Barnato, le grand propriétaire des mines de l'Afrique du Sud qui s'est suicidé à bord du *Scott*, navire postal de l'Union Line.

UN MASSACRE AU CONGO BELGE

Bruxelles, 15 juin. — La Patriote publie, sous réserves, une dépêche annonçant que des indigènes de l'expédition Dhanis ont été massacrés et ont massacré le frère du baron Dhanis et vingt et un blancs.

700,000 ALLUMETTES DE CONTREBANDE

Paris, 15 juin. — Depuis quelque temps, la commission de police du quartier des Écoles, M. Rouffland, était informé par les employés des contributions indirectes que des quantités d'allumettes bogues de contrebande étaient vendues dans le quartier.

LES CROÏTES

On télégraphie d'Athènes au Standard: « Les représentants ont protesté contre le départ des volontaires grecs pour la Crète. Le gouvernement hellénique a répondu que les partants étaient tous des volontaires, mais des Croïtes qui traitent ceux-ci. »

LES NEGOCIATIONS

On télégraphie d'Athènes au Standard: « Les représentants ont protesté contre le départ des volontaires grecs pour la Crète. Le gouvernement hellénique a répondu que les partants étaient tous des volontaires, mais des Croïtes qui traitent ceux-ci. »

LES NEGOCIATIONS

On télégraphie d'Athènes au Standard: « Les représentants ont protesté contre le départ des volontaires grecs pour la Crète. Le gouvernement hellénique a répondu que les partants étaient tous des volontaires, mais des Croïtes qui traitent ceux-ci. »

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible. (Excl. rires et bruit à gauche.)

M. Buisson. — Il y a une question de principe, je demande à la Chambre de ratifier le vote de 1890.

L'Élection de la Chambre agitée. Une nouvelle intervention de M. Gauthier de Clagny a été faite.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible. (Excl. rires et bruit à gauche.)

M. Buisson. — Il y a une question de principe, je demande à la Chambre de ratifier le vote de 1890.

L'Élection de la Chambre agitée. Une nouvelle intervention de M. Gauthier de Clagny a été faite.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

LE MINISTRE COMBAT L'AMENDEMENT CAR, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible. (Excl. rires et bruit à gauche.)

M. Buisson. — Il y a une question de principe, je demande à la Chambre de ratifier le vote de 1890.

L'Élection de la Chambre agitée. Une nouvelle intervention de M. Gauthier de Clagny a été faite.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.

Le ministre combat l'amendement car, dit-il, il faut donner au gouvernement le plus d'autorité possible.